

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CONVOCATION DU 3 MARS 2015

adressée individuellement et par écrit à chaque Conseiller Communautaire, en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REUNION DU 10 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Sully-sur-Loire en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ACHÉ, Président de la Communauté de Communes du Sullias.

Etaient présents :

M. Alain ACHÉ
-
Mme Nicole BRAGUE
-
M. Christian COLAS
Mme Bernadette VALLÉE
-
Mme Stéphanie LAWRIE
M. Hubert FOURNIER
-
M. Jean-Pierre AUGER
Mme Caroline BARROS

M. Jean-Claude BADAIRE
Mme Michelle PRUNEAU
M. Patrick FOULON
Mme Yvette BOUCHARD
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Geneviève BAUDE
M. Jean-Claude LOPEZ
-
M. René HODEAU
Mme Lucette BENOIST
Mme Nicole LEPELTIER
-

Absents excusés :

M. Olivier JORIOT
M. Gilles LEPELTIER
Mme Sandrine CORNET
M. André KUYPERS
Mme Sarah RICHARD

ayant donné pouvoir à Mme LAWRIE
ayant donné pouvoir à M. FOURNIER
ayant donné pouvoir à M. HODEAU
ayant donné pouvoir à Mme LEPELTIER

Absente:

Mme Sandy PORTAL

Mme Nicole BRAGUE, est élue Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 H 35

Aucune autre remarque n'étant formulée sur le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 janvier 2015, il est adopté.

1. Compte de Gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 157 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que la Communauté de Communes du Sullias doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur pour l'année 2015,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Receveur avec le Compte Administratif du Budget 2014, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Vu la Commission des Finances du 25 février 2015,

Le Conseil communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (M. KUYPERS),

ADOpte le compte de Gestion de M. le Receveur pour l'exercice 2014, dont les écritures et le résultat de l'année 2014 sont identiques à ceux du Compte Administratif.

2. Compte Administratif 2014

Mme LEPELTIER, Vice-présidente propose d'adopter les résultats du Compte Administratif 2014 du Budget Principal, conformes au Compte de Gestion 2014 de M. le Receveur Municipal, tel que suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2014						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1		316 129,62		238 706,75	0,00	554 836,37
Part affecté à l'investissement					0,00	
Opérations de l'exercice	86 155,88	92 492,96	3 194 281,03	3 427 452,50	3 280 436,91	3 519 945,46
Résultat de Clôture	322 466,70		471 878,22		794 344,92	
Restes à réaliser	63 231,52	0,00	0,00	0,00	63 231,52	0,00
Résultat cumulé	259 235,18		471 878,22		731 113,40	

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président s'étant retiré au moment du vote,

Vu la Commission des Finances du 25 février 2015,

Le Conseil communautaire,
La Vice-présidente entendue,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (M. KUYPERS),

ADOPTÉ les résultats du Compte Administratif 2014 du Budget Principal, conformes au Compte de Gestion 2014 de M. le Receveur Municipal, tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2015

Mme LEPELTIER, Vice-présidente propose au Conseil communautaire d'adopter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

- Excédent de fonctionnement..... 471 878,22 €
Affecté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 – Résultat de Fonctionnement reporté
- Excédent d'investissement..... 322 466,70 €
Affecté en recettes d'Investissement à l'article 001 – Résultat d'Investissement reporté

Vu la Commission des Finances du 25 février 2015,

Le Conseil communautaire,
La Vice-présidente entendue,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (M. KUYPERS),

DECIDE d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme mentionnés ci-dessus.

4. Vote des taux d'imposition 2015

Mme LEPELTIER, Vice-présidente sollicite l'avis du Conseil communautaire afin de fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

Fiscalité professionnelle

	Taux	Bases	Produit attendu
CFE	17,90 %		1 330 000 €

Taxe Additionnelle

	Taux	Bases	Produits attendus
Taxe d'habitation	0 %		0 €
Propriétés bâties	0 %		0 €
Non bâties	0 %		0 €

Vu la Commission des Finances du 25 février 2015, qui a souhaité de ne pas modifier les taux cette année,

Le Conseil communautaire,
La Vice-présidente entendue,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (M. KUYPERS),

FIXE les taux des taxes directes locales pour l'année 2015, comme mentionnés ci-dessus.

5. Attribution des subventions 2015

Vu la Commission des Finances du 25 février 2015,

Le Conseil communautaire,
La Vice-présidente entendue,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (*M. KUYPERS*),

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

	Subvention proposée en 2015
JMF	1 800 €
Association sportive du Collège (UNSS)	1 000 €
FSE du Collège	- €
Voyages scolaires des Collèges	5 500€
ADAPA	12 500 €
CLIC Val d'Or	11 200 €
UNA Canton de Jargeau Aide à Domicile	1 233 €
Mission Locale du Giennois et du Montargois	7 030 €
Association Couveuse Entreprises	3 000 €
Comité de la SANGE	1 000 €
ADS	1 000 €
TOTAL	45 263 €

Mme BRAGUE demande pourquoi la subvention de l'UNA a baissé ?

Mme LEPELTIER lui répond que le montant de la subvention octroyée correspond à la demande de l'UNA.

6. Budget Primitif 2015

Mme LEPELTIER présente le BP 2015 conformément aux axes développés lors de la présentation du DOB.

rappelle que les 2 sections « Fonctionnement et Investissement » doivent être votées en équilibre.

Puis le projet du Budget est présenté chapitre par chapitre, et détaillé pour chacune des compétences.

Mme LEPELTIER, Vice-présidente expose que le projet de Budget Primitif 2015 s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 524 034 €	1 057 148 €
Recettes	5 524 034 €	1 057 148 €

Vu la Commission des Finances du 25 février 2015,

Le Conseil communautaire,
La Vice-présidente entendue,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, moins 1 abstention (*M. KUYPERS*),

ADOpte le Budget Primitif 2015, tel que présenté ci-dessus.

- M. FOURNIER* demande pour le chapitre 6232 « Fêtes et Cérémonies », à quoi correspond la prévision de 66 400 €.
- Mme LEPELTIER* précise que sur ce montant, la somme de 15 000 € est affectée à l'organisation de la Bourse touristique, et le solde pour la mise en place de la Politique culturelle de la CdC.
- M. le Président* précise que les 50 000 € restants sont affectés pour aider les 10 Communes pour leurs manifestations culturelles. Les dossiers seront vus en Commission culturelle pour validation.
- M. FOURNIER* souligne que les Communes ont déjà commencé à travailler sur leur saison culturelle, et qu'elles ignoraient ce dispositif.
- M. le Président* explique que les dépenses pourront être présentées à posteriori.
- Mme LEPELTIER* expose qu'il y a 2 aspects à retenir, à savoir une aide et réflexion sur ce qui existe déjà dans chaque Commune en matière de culture et d'animation, et le développement de projets nouveaux au niveau communautaire dans le cadre de la mise en place de la Politique culturelle de la CdC.
- M. COLAS* souligne que le total réalisé en fonctionnement de l'an dernier était de 146 596 €, et la prévision pour cette année s'élève à 455 660 €, soit environ 300 000 € de plus.
- Mme LEPELTIER* précise que la somme de 142 700 € inscrite à l'article 62878 correspond au paiement qui sera versé à Val d'Or et Forêt dans le cadre de la mutualisation de l'instruction des dossiers d'urbanisme.
- M. le Président* confirme que cela équivaut aux 3 instructeurs qui ont été embauchés dans le cadre de la mutualisation
- M. COLAS* souligne au chapitre 012 « Charges de personnel », l'écart de plus de 280 000 € au réalisé de l'exercice précédent.
- Mme LEPELTIER* explique qu'il y a des dépenses en moins dans d'autres rubriques de dépenses consécutives à l'intégration de nouveaux agents. Il n'y a plus de subventions importantes à verser à l'Office de tourisme, au Ramis et à Sully Jeunesse, et donc les postes de dépenses se compensent.
- précise également qu'aux dépenses liées à l'intégration du nouveau personnel, s'ajoute également une prévision pour le recrutement d'un Technicien des Rivières.
- M. AUGER* souligne que ce n'est pas le poste du Technicien des Rivières qui va mettre la CdC en déficit.
- M. COLAS* demande au chapitre 73 « Impôts et Taxes », comment se justifie l'augmentation de 22 % de la CFE entre 2013 et 2014, et qui se poursuit sur 2015 avec de nouveau 20 %.
- Mme LEPELTIER* lui répond que cela s'explique par l'évolution des bases.
- M. COLAS* s'interroge sur les entreprises qui sont alors de plus en plus riches pour payer de la CFE.
- M. le Président* cite l'exemple de la société KRONOFRANCE qui apporte à la CdC 300 000 €, et dont les projets de développement vont encore s'accroître.
- M. RIGLET* confirme la bonne santé des entreprises.
- M. COLAS* s'interroge sur le montant des dépenses en investissement non affecté, pensant que l'on ne peut pas dépasser 7,5 % du montant total.

- M. FOURNIER* souligne que la dotation intercommunale est la même que l'an dernier, et demande pourquoi on ne tient pas compte d'une éventuelle baisse des dotations de l'Etat.
- M. le Président* répond que l'on reste sur les mêmes dotations.
- M. FOURNIER* demande si nous avons l'assurance que ces dotations ne baisseront pas.
- M. le Président* précise que l'intercommunalité ne devrait pas normalement être touchée par la baisse des dotations.
- M. COLAS* expose que les dépenses en investissement apparaissent en opérations précises, alors que pour le fonctionnement il n'y a pas de comptabilité analytique qui permettrait de suivre l'évolution des coûts des Services, comme par exemple l'Office de tourisme.
- M. RIGLET* confirme que d'autres présentations du budget sont possibles, et que les informations peuvent être données.
- M. AUGER* souligne que si nous donnions dans le détail, la présentation du budget en Conseil, cela prendrait un temps considérable.
- précise que les informations sont légitimes, mais qu'elles doivent être remontées par les membres de la Commission des Finances.

7. Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

- M. le Président* rappelle que la loi des Finances prévoit des nouvelles modalités de détermination des évaluations cadastrales et de leurs mises à jour, et informe que la Commission Intercommunale des Impôts Directs s'est réunie le 19 février 2015 pour examiner les documents relatifs au projet des nouveaux paramètres d'évaluation stabilisé par la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP).
- explique que les textes ne stipulaient pas l'existence d'un coefficient de neutralisation.
- expose que la CIID a décidé de proposer au Conseil Communautaire de voter une motion pour souligner que les 30 jours accordés pour réaliser une étude affinée à la parcelle sur l'ensemble du territoire, n'étaient pas suffisants.
- Mme BRAGUE* trouve dommage qu'une proposition n'ait pas été quand même faite.
- M. le Président* expose que les réflexions de la CIID n'auraient pas été prises en compte.
- M. AUGER* souligne qu'il faudra expliquer aux gens que cela ne vient pas du fait du Conseil.
- M. FOULON* s'indigne du temps imparti imposé sachant qu'il ne pourra pas à l'avance être respecté.
- expose que l'on va encore donner aux grands et pénaliser les petits.
- stipule que les pressions deviennent insupportables.
- M. le Président* dit qu'un courrier sera adressé à la CDVLLP.

Le Conseil Communautaire,
Vu le projet de révision des valeurs locatives des locaux professionnels,
Vu les travaux de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet départemental des paramètres d'évaluation proposé par la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP).

8. Reconduite de l'adhésion 2015 au CAUE du Loiret

M. le Président expose que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement du Loiret (CAUE) a adopté un nouveau barème d'adhésion applicable pour 2015 (0,05 x population + 500 €), soit un montant de cotisation de 1 150 €, et rappelle que l'adhésion de la Communauté de Communes du Sullias remplace les adhésions individuelles des Communes la composant.

Le Conseil communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de reconduire l'adhésion de la Communauté de Communes du Sullias au CAUE du Loiret pour un montant annuel de 1 150 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015, et seront prévus aux suivants.

9. Adhésion à Villes au Carré

M. le Président expose que Villes² est une association regroupant des acteurs territoriaux du Centre et du Poitou-Charentes, et qui intervient selon 2 axes :

- la Politique de la Ville
- les petites et moyennes villes (moins de 25 000 habitants)

L'adhésion permet de bénéficier :

- ⇒ d'un accès à l'ensemble des ateliers, réseaux et formations,
- ⇒ d'une diffusion privilégiée d'informations et des productions
- ⇒ de « SVP ressources » gratuit : recherches documentaires ou d'expériences, mise en contact avec leur réseau d'experts, d'élus et de professionnels qualifiés, conseils...
- ⇒ de tarifs préférentiels pour les journées

Le montant de cette adhésion est de 0,05 € / habitant, soit 650 € annuel.

Le Conseil communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, *moins 2 voix CONTRE (Mme BENOIST et Mme BRAGUE), et 2 Abstentions (M. HODEAU et M. FOURNIER),*

DÉCIDE d'adhérer à l'association Villes² pour un montant annuel de 650 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015, et seront prévus aux suivants.

10. Motion de soutien pour l'implantation d'un lycée

M. le Président expose que l'association Lycée Avenir Sullias – Val de Loire, présidée par le docteur Philippe REY, nous a invité à adopter une motion de soutien pour l'implantation d'un lycée dans le bassin de vie des villes de Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

L'implantation d'un lycée dans notre bassin de vie (Sully – Châteauneuf) est une nécessité, et a toutes les raisons d'être puisque sa capacité pourrait être de 800 à 1 000 élèves.

Offrir une scolarité plus proche de chez nous, permettrait d'alléger et d'améliorer considérablement les journées de nos enfants (les transports et l'éloignement engendrant énormément de fatigue) avec un impact positif sur les résultats scolaires.

En outre, cette implantation participera au développement économique de notre bassin de vie, et favorisera l'emploi local en offrant aux entreprises un vivier de nouveaux collaborateurs ancrés dans notre territoire qui deviendra ainsi plus attractif.

C'est pourquoi, nous souhaitons et demandons l'implantation d'un lycée dans notre bassin de vie des villes de Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

- Mme PRUNEAU* précise que l'on ne peut pas avoir la certitude que le lycée soit implanté sur Sully. Car si l'on parle d'alléger le temps de transport des enfants, Châteauneuf est encore plus éloigné de Gien.
- M. RIGLET* explique que c'est la raison pour laquelle il souhaite représenter la CdC à l'Association afin de se battre pour l'implantation d'un lycée à Sully.
- M. BADAIRE* demande quel serait le type de lycée voulu.

Suspension de séance

- M. le Président* donne la parole à M. REY, Président de l'Association « Lycée Avenir Sullias ».

M. REY explique aux membres du Conseil que l'Association a été créée en automne pour faire implanter un lycée entre les villes de Sully et Châteauneuf.

L'association souhaite faire adhérer la Région à ce projet qui est une nécessité reconnue par le Rectorat.

Le lycée de Gien a 200 à 300 élèves de trop, pareil pour Saint Jean de Braye, la Source, et un peu pour Montargis.

Il y a près de 1 000 élèves en surplus dans le Département que l'on ne sait pas où placer, et qui proviennent de notre bassin de vie.

L'Association se base plutôt sur un lycée d'enseignement général et technique.

Un lycée avec infrastructures routières, gymnase, terrain de sport s'évaluerait entre 50 et 70 millions d'euros.

explique que beaucoup de cadres habitent à Orléans et travaillent à Sully, et que les professions à haute valeur ajoutée préfèrent désertier notre région car la scolarité des enfants s'arrêtent en 3^{ème}.

Ce lycée aurait en amont Sully, Châteauneuf, le Bordes, Saint Benoît, une partie de Tigy et de Lorris, soit un potentiel de 591 élèves en 2^{nde}, soit un total de 1 000 élèves avec les 1^{ère} et Terminal.

M. REY

informe que le Bureau de l'association est composé de 20 membres se réunissant tous les 2 mois, et de 5 élus représentant les Communes et Communautés de Communes, à savoir :

- pour Sully : Mme Alexandra DULAC-NOTTIN
- pour Châteauneuf : M. Robert DUBOIS
- pour Val d'Or et Forêt : M. VAILLANT
- pour la CdC du Sullias : M. RIGLET
- pour la CdC des Loges (en attente de rendez-vous)

Le Conseil communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de voter cette motion en faveur du projet d'implantation d'un lycée dans le bassin de vie des villes de Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire.

DÉCIDE d'adhérer à l'Association « Lycée Avenir Sullias – Val de Loire » et de verser une cotisation de 50 €.

DÉSIGNE M. Jean-Luc RIGLET pour représenter la Communauté de Communes du Sullias et accompagner l'Association dans ses travaux de Bureau.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015.

11. Questions diverses

↳ Liste des représentants des prestataires de tourisme

Mme LAWRIE

signale que toutes les Communes n'ont pas encore donné le nom du représentant afin de le convier à la réunion du 25 mars.

↳ Le Fonds de péréquation

M. FOULON

s'indigne sur la péréquation horizontale, qui s'élève pour la CdC du Sullias à 309 000 €, soit une augmentation de 100 000 € par rapport à l'année dernière (Sully passant de 138 000 à 200 000 €).

souhaite savoir où va l'argent et à quoi il sert, car l'Etat n'augmente pas les impôts mais il « pique » sur les Communes. Comment alors expliquer aux administrés que les Communes ne peuvent plus faire d'investissements avec des dotations qui baissent et une péréquation horizontale qui augmente.

est d'accord pour aider les Communes pauvres, mais pas pour « boucher les trous » des grosses Communes qui n'ont pas su gérer.

estime que lorsque l'on prend autant d'argent, on a le droit de savoir à quoi il sert, et qu'il faut « se révolter » car c'est l'argent de nos administrés.

propose de ne pas voter les budgets, et de se rendre à la Préfecture.

Expose que nous sommes tous en train de faire des efforts pour réduire les dépenses et réaliser des économies pour nos administrés, et l'Etat nous le « pique ». C'est du vol et de l'arnaque.

- Mme LEPELTIER* souligne que pour manifester, il serait bien de passer par les Associations qui nous représentent comme l'AML. Des demandes ont été faites auprès des sénateurs et députés du Loiret.
- M. FOULON* rétorque qu'il faut arrêter « de croire au Père Noël », rencontrer les sénateurs et députés, c'est bien mais cela n'avancera à rien. Il faut avoir une action musclée, arriver à se mobiliser et faire ressentir à nos administrés que nous les défendons.
- réitère de manifester avec les écharpes devant la Préfecture.
- M. RIGLET* expose que ce sont les députés qui font les lois, et c'est donc bien à eux qu'il faut dire les choses. Tous les Maires du Loiret sont concernés, et non pas uniquement ceux du Sullias, et il faut donc passer par l'AML, qui en Comité directeur pourra essayer de voir ce qu'il est possible de faire comme action.
- M. FOULON* estime que la plus belle récompense que l'on pourrait faire aux gens qui nous ont mis en place, c'est de se battre pour leur montrer que nous les défendons.
- Mme LEPELTIER* dit qu'elle fera remonter le mécontentement au Bureau de l'AML.
- M. COLAS* pense, après le discours de M. FOULON, que si la CdC veut intervenir, il faut qu'elle soit crédible, et avec le budget qui vient d'être voté, il n'a pas vu d'efforts d'économies.
- M. FOULON* souligne qu'il faut faire la différence entre les budgets communaux et intercommunaux, et le premier qui va « être étouffé », c'est la Commune.
- M. COLAS* rétorque justement parce que la CdC doit mutualiser un certain nombre de choses, et qu'il n'y a rien de mutualisé.
- dit qu'il n'a pas vu d'efforts pour nous maintenir dans les allocations dont nous disposons.
- Mme LEPELTIER* expose que le Budget Primitif présenté a été établi avec les recettes possibles de la CdC sans ajouter de fiscalité additionnelle, et que nous sommes dans nos propres recettes sans fiscalité ni emprunt.
- M. RIGLET* dit que l'intérêt d'une CdC est que les Communes transfèrent des compétences pour s'alléger au niveau des charges, ceci est nécessaire si l'on veut qu'elles s'en sortent.
- M. le Président* explique que plus on mutualise, plus la CdC aura des versements de l'Etat.
- M. RIGLET* cite l'exemple de la CdC du Giennois, dont les Communes membres vivent bien.
- M. FOULON* rétorque que si les Communes sont en bonne santé, cela facilite le travail de la CdC, qui est également en bonne santé.

Levée de la séance à 20 H 10